

- 1071703 -

LA MOULURE VOSGIENNE
Société anonyme transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 820 000 euros
Siège social : 46, rue de la Forêt
67130 WISCHES 676 080 369
RCS SAVERNE

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 30 Septembre 2009, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 820 000 euros.

Admission aux assemblées et droit de vote :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions :

La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Sous sa forme anonyme, la Société était dirigée par :

Administrateurs :

Monsieur Henri THALGOTT, demeurant Rue de Netzenbach 67130 WISCHES,

Monsieur Claude OULMANN, demeurant Lotissement Beau Site 67130 WISCHES,

Madame Christine WEBER, demeurant 79A, rue de Netzenbach 67130 WISCHES,

Monsieur Didier CHALBOS, demeurant 67 rue de Netzenbach 67130 WISCHES,

Monsieur Daniel THALGOTT, demeurant 82, rue de Netzenbach 67130 WISCHES,

Monsieur Pierre-François OULMANN, demeurant 46, rue de la Forêt 67130 WISCHES

Président du Conseil d'Administration et Directeur Général :

Madame Christine WEBER, demeurant 79A, rue de Netzenbach 67130 WISCHES

Directeur Général Délégué :

Monsieur Claude OULMANN demeurant Lotissement Beau Site 67130 WISCHES

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

Président de la société : Madame Christine WEBER demeurant 79A, Rue de Netzenbach 67130 WISCHES

Directeur général : Monsieur Claude OULMANN demeurant Lotissement Beau Site 67130 WISCHES

Commissaires aux comptes confirmés dans leurs fonctions : Monsieur Joseph ZORNIOTTI, titulaire - Monsieur Marc MAYSCHEIN, suppléant. **Pour avis, Le Président**

- 1071688 -

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 02 novembre 2009 à SÉLESTAT (67), il a été institué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée

Dénomination : **ENVIE DE FETE**

Siège social : 6, rue de la Jauge 67600 SÉLESTAT

Objet : l'exploitation directe ou indirecte, sous toutes ses formes de tous fonds de commerce d'importation, d'exportation, d'achat, de vente en gros ou au détail de tous produits festifs, y compris alimentaires (non réglementés), notamment articles de fêtes, décorations, accessoires, maquillage, ainsi que des packs prêts à consommer d'éléments de décoration festive comprenant la conception de tous graphisme et autres illustrations ; le commerce en général ;

Durée : 99 années

Capital : 3.800 euros

Gérance : mademoiselle Sandrine SCHOUFLER demeurant 3, route de Krafft à 67150 ERSTEIN

Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de COLMAR.

Pour avis, la gérance

- 1071696 -

DISSOLUTION D'ASSOCIATION

L'Association **CLUB DE DANSE "AMBIANCE" SÉLESTAT**, dont le siège est sis 15 rue de St-Dié à SÉLESTAT (67600), inscrite le 3 mars 1989 au Registre des Associations du Tribunal d'Instance de Sélestat sous le volume 17 Folio 24 a décidé sa dissolution par Assemblée Générale Extraordinaire du 23 octobre 2009.

Ont été nommés liquidateurs :

- ANGST Anne-Marie dt 15 rue de Saint-Dié 67600 SÉLESTAT

- SCANDELLA Gérard dt 23 rue des Cigognes 68590 ST HIPPOLYTE

- ANGST Jean Pierre dt 15 rue de St-Dié 67600 SÉLESTAT

- LUMANN Virginie dt 32 rue de Holtz-wihr 68000 COLMAR

- BERREL Jean-Marie dt 1A rue du Couvent 67750 SCHERWILLER

Les créances éventuelles peuvent leur être présentées dans le délai d'un an à compter de la présente publication (article 50 du Code Civil Local).

Pour avis, Les Liquidateurs

- 1071711 -

DENTAL DESIGN AREA
Société à responsabilité limitée au capital de 6 000 euros
Siège social : 26 Rue de la Chapelle 67630 LAUTERBOURG
510 729 866 RCS STRASBOURG

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 octobre 2009, il résulte que :

la collectivité des associés a pris acte :

- de la nomination en tant que co-gérant de Monsieur GNONLONFOUN Steve demeurant au 32, route de Bischwiller 67800 BISCHHEIM.

L'article n°18 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS : STRASBOURG.

Pour avis, La Gérance

- 1071712 -

RAMONAGE STEINBERGER J-M.
Société à Responsabilité Limitée au capital de 2 000 Euros
Siège social : 7, rue de la Mésange 67114 ESCHAU

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à ESCHAU du 23 novembre 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

RAMONAGE STEINBERGER J-M

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Siège social : 7, rue de la Mésange 67114 ESCHAU

Objet social : Le ramonage et toutes prestations et travaux s'y rattachant.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 2 000 Euros

Co-Gérance : Mademoiselle Séverine BRUNNER, 7 rue de la Mésange 67114 ESCHAU

Monsieur Jean-Michel STEINBERGER, 7 rue de la Mésange 67114 ESCHAU

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Strasbourg.

Pour avis, La Gérance

- 1071709 -

"Financière AXAL"
S.A.R.L. au Capital de 50 000 Euros
9 Rue Charles Koenig
68000 COLMAR
RCS COLMAR B 414 253 591
(2004 B 292)

"D.I.P."

"Déménagements Industriels et Privés"
S.A.R.L. au Capital de 50 000 Euros
44 Rue du Tivoli
67000 STRASBOURG
RCS STRASBOURG B 452 437 692
(2004 B 496)

DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ TRANSMISSION UNIVERSELLE DU PATRIMOINE

Aux termes d'une décision en date du 21 novembre 2009, la société "Financière AXAL", Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Colmar sous le n° 414 253 591, ayant son siège 9 Rue Charles Koenig à (68000) COLMAR, représentée par son Gérant Monsieur Jean-Jacques HEINRICH, en sa qualité d'associé unique de la société "D.I.P." "Déménagements Industriels et Privés", a décidé la dissolution anticipée de ladite société, à effet du 30 novembre 2009.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 Juillet 1978, les créanciers de la société "D.I.P." "Déménagements Industriels et Privés", peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant la Chambre Commerciale du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg.

Cette dissolution mettra fin aux fonctions de Monsieur Pierre HEINRICH, Gérant.

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

Le contrat de location-gérance, qui avait été consenti suivant un acte sous seing privé en date du 20 mars 2004 à STRASBOURG, enregistré à STRASBOURG-EST le 25 mars 2004, Bordereau n° 2004/146, Case n° 7, Ext. 1274, à effet du 1er avril 2004, par la société Financière AXAL Société à Responsabilité Limitée au capital de 50 000 €, dont le siège social est à (68000) COLMAR, 9 Rue Charles Koenig, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de COLMAR sous le n° B 414 253 591 (2004 B 292), à la société D.I.P. Déménagements Industriels et Privés, locataire-gérant, dont le siège est à (67000) STRASBOURG, 44 Rue Tivoli, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG sous le n° B 452 437 692 (2004 B 496) et portant sur un fonds de commerce de déménagements, transferts industriels ou administratifs, manutention, transports d'objets lourds ou encombrants, de lavage, de rangement, de garde meubles, d'archivage, de vente de fournitures, de location de véhicules et engins servant au transport et sis à (67000) STRASBOURG, 44 Rue Tivoli, prendra fin à l'expiration du délai d'opposition des créanciers visé sous le paragraphe dissolution de la société.

L'éternel retour et la grande illusion !

Dans l'imagerie d'Epinal -qui est censé exprimer la qualité des relations franco-allemandes- il y a eu l'image forte de Charles de Gaulle aux côtés du Chancelier Konrad Adenauer dans le chœur de la cathédrale de Reims, il y a eu les "coins du feu soft" de Valéry Giscard d'Estaing et de Helmut Schmidt, le fameux "main dans la main" de François Mitterrand et de Helmut Kohl à Verdun, l'accolade entre Jacques Chirac et Gerhard Schroeder sur les plages du débarquement. Il y aura désormais l'image de Nicolas Sarkozy et d'Angela Merkel commémorant, ensemble, le 11 Novembre 2009 sous l'Arc de Triomphe à Paris.

Chaque "couple de responsables" des deux pays a tenu à ajouter sa marque, sa "gestuelle" dans l'expression d'un rapprochement qui ne manque pas de richesse: chaque couple a tenu à ajouter sa pierre à l'édifice après s'être épuisé pendant quelques mois en "affrontements d'adaptation" qui se sont toujours -du moins jusqu'ici- transformés en actes de coopération. Dans le fond, entre crises et raboichage, les partenaires franco-allemand ont toujours évolué entre "l'Eternel retour" et la "Grande Illusion", deux classiques du cinéma sortis, le premier en 1943 et le second en 1937! Si on espère que les bases de l'Armistice de cette année seront plus solides que dans le passé sans qu'on ait besoin de revenir régulièrement sur le "retour du moteur franco-allemand" ou sur le "tandem retrouve ses marques", on peut constater, à travers les cérémonies sous l'Arc de Triomphe, deux tonalités particulières.

Un trésor à faire fructifier ?

La première porte sur l'affirmation -qui à vrai dire n'a rien de neuf- par Nicolas Sarkozy : "L'Amitié de l'Allemagne et de la France est un trésor". Pour Angela Merkel cette amitié est: "un cadeau qui s'est mué en volonté d'une responsabilité commune." Une nuance qui s'efface devant le souci des deux dirigeants -et c'est la novation qui a échappé à la plupart observateurs- de souligner que leur amitié n'est dirigée contre personne, bien au contraire elle s'inscrit au service de l'Europe. "Cette paix (entre l'Allemagne et la France) nous la construisons depuis le jour où nos deux peuples ont décidé ensemble de faire l'Europe." souligne le Président français qui poursuit: "Nous partageons les mêmes valeurs, la même ambition pour l'Europe, la même monnaie. Dès lors, il est naturel que s'organise, l'association de plus en plus étroite de nos politiques." Comme en écho (mais là encore avec quelques nuances), la Chancelière



Un mort de 20 ans...

répond: "Forts de notre amitié, nous pouvons approfondir nos partenariats en Europe et au sein de l'Alliance Atlantique. Forts de notre amitié et des valeurs libérales et démocratiques que nous partageons, nous pouvons développer notre coopération avec d'autres pays et d'autres régions." Le rêve du condominium franco-allemand voire du gouvernement économique semble s'effacer et aucune allusion n'est faite quant à une éventuelle amélioration des accords de Gaulle-Adenauer dits "Traité de l'Elysée", voire à la création d'un ministre franco-allemand qui siégerait des deux côtés du Rhin! Les semaines qui viennent nous apporteront-elles les innovations dont l'idée circulait sous le manteau? Au delà (en marge ?) de cette tonalité "européenne" du moteur franco-allemand, l'insistance mise par Nicolas Sarkozy pour évoquer le drame des "Malgré-Nous alsaciens" n'a guère trouvé d'intérêt ni Outre Rhin, ni de ce côté-ci du Rhin, dans les médias nationaux. La Chancelière - dont le voyage en France pour cette cérémonie du 11 Novembre assimilé à une défaite allemande, a souvent été critiqué en Allemagne- n'a pas saisi la perche tendue à cette occasion par le Président français qui déclare: "(nous songeons)... aux "Malgré-Nous", alsaciens et lorrains, placés par les vicissitudes de l'Histoire entre deux patries et qui se battaient avec uniforme allemand et un coeur français et dont le drame restera à jamais l'un des plus poignants de notre histoire commune".

l'Etat, en reconnaissance internationale, en présence de la Chancelière allemande. "L'association demande qu'on aille maintenant plus loin dans la reconnaissance -pour la Deuxième Guerre Mondiale- de la responsabilité des Etats vis-à-vis des orphelins des Malgré-Nous, qu'on organise à Oradour sur Glane une cérémonie de réconciliation en présence, cette fois, de Horst Koehler, le Président allemand..."

On les appelle "Malgré-Nous" ... dès 1921!

Au lieu de réagir positivement, certains "pisse-vinai-gres" n'ont pu s'empêcher de souligner que le Président français s'était trompé de guerre en parlant de "Malgré-Nous" pour les Alsaciens engagés (près de 400.000 à la fin de la Première Guerre Mondiale), qui étaient juridiquement allemands donc tenus de faire leur service militaire sous uniforme allemand. S'il est exact que le terme s'applique plutôt aux "Malgré-Nous" de la Deuxième Guerre Mondiale, il est non moins exact que le terme a été employé pour les Alsaciens-Lorrains dès le premier conflit. Le psychiatre strasbourgeois Georges Yoram Federmann impute le terme à Maurice Barrès qui l'aurait inventé et Eugène Riedweg, dont le livre sur les "Malgré-Nous" fait autorité, souligne "Le service militaire dans l'armée prussienne ne sera jamais populaire en Alsace-Lorraine et ce n'est pas l'effet du hasard si une association d'anciens combattants lorrains choisit, dès 1921, de se dénommer "Malgré-Nous". L'important n'est-il pas que le chemin vers une reconnaissance définitive, une "intégration" définitive dans la communauté nationale, que le candidat Sarkozy avait promis lors de la campagne électorale pour les élections présidentielles, soit à nouveau enclanché. Faudra-t-il attendre que les derniers survivants de la Deuxième Guerre Mondiale aient disparu, comme il a fallu attendre pour "ceux de 14-18"? **Alain Howiller**